



ASSURANCES DU
GROUPE DE PARIS

CABINET JEAN LAFONT

AGENT GÉNÉRAL

REÇU ie

13 MAI 1985

Monsieur Daniel MELL
Vice-Président de la FEDERATION
FRANCAISE D'ETUDES & DE SPORTS
SOUS-MARINS,
24, Quai de Rive Neuve,
13007 MARSEILLE

Perpignan, le,
10 Mai 1985

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier
du 9 Mai courant.

J'ai le plaisir de vous confirmer que la garantie
Responsabilité civile du Technicien et du Club est
bien garantie au titre du contrat FEDERAL dès lors
que, et le Technicien et le Club sont régulièrement
affiliés à la FEDERATION.

De plus, si le Technicien a souscrit une assurance
individuelle, il sera couvert pour ses dommages
corporels.

Restant à votre entière disposition pour tous
renseignements complémentaires, je vous prie d'
d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments
les meilleurs et toujours bien dévoués.


JEAN LAFONT